



PARC EOLIEN DE L'EPINETTE

Communes de Coullemelle, Grivesnes et Villers-Tournelle (80)

6. DOCUMENTS SPECIFIQUES DEMANDES AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME

SOMMAIRE

1. NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET PRESENTANT LE PROJET	4
2. ATTESTATION DE CONFORMITE AUX DOCUMENTS D'URBANISME ET DE MAITRISE FONCIERE	7
3. PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTION.....	9
4. PLAN DES FACADES ET DES TOITURES.....	22
5. PLAN EN COUPE	24
6. DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D'APPRECIER L'INSERTION DU PROJET	28
7. PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT	29
7.1. Photographie permettant de situer le terrain dans son environnement proche...	29
7.2. Photographie permettant de situer le terrain dans son environnement lointain..	30

1. NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET PRESENTANT LE PROJET

Le présent projet concerne la création du parc éolien de l'Épinette sur les communes de Coullemelle, Grivesnes et Villers-Tournelle dans le département de la Somme et de la région Hauts de France.

Ce parc sera constitué de 10 aérogénérateurs et un poste de livraison implantés sur des terrains aux lieux-dits suivants :

- « Les Hautes Bornes », sur Villers-Tournelle
- « Le Pommeroy », sur Grivesnes
- « L'Épinette », sur Coullemelle

Ce parc éolien se localise au cœur d'un secteur favorable sous condition du Schéma Régional Eolien approuvé en Juin 2012.

La présente demande est faite par la société Parc éolien de l'Épinette. C'est une société détenue à 100% par le Groupe VALECO et spécialement créée pour être le maître d'ouvrage et l'exploitant du parc éolien de l'Épinette.

Les 10 aérogénérateurs du Parc éolien de l'Épinette, de hauteur totale maximale de 180m (110 à 114m de hauteur de mât + 131 à 137m de diamètre du rotor) produiront environ 100 GWh par an, ce qui équivaut, en France, à la consommation moyenne annuelle totale de 82500 personnes chauffage électrique compris.

L'électricité produite par les éoliennes sera acheminée via des câbles souterrains enfouis sous les pistes existantes jusqu'à un poste de livraison contenant les cellules électriques de protection, comptage et couplage au réseau public. Le raccordement au réseau sera lui aussi réalisé en souterrain depuis ce poste de livraison jusqu'à un poste source choisi par le gestionnaire du réseau (ERDF).

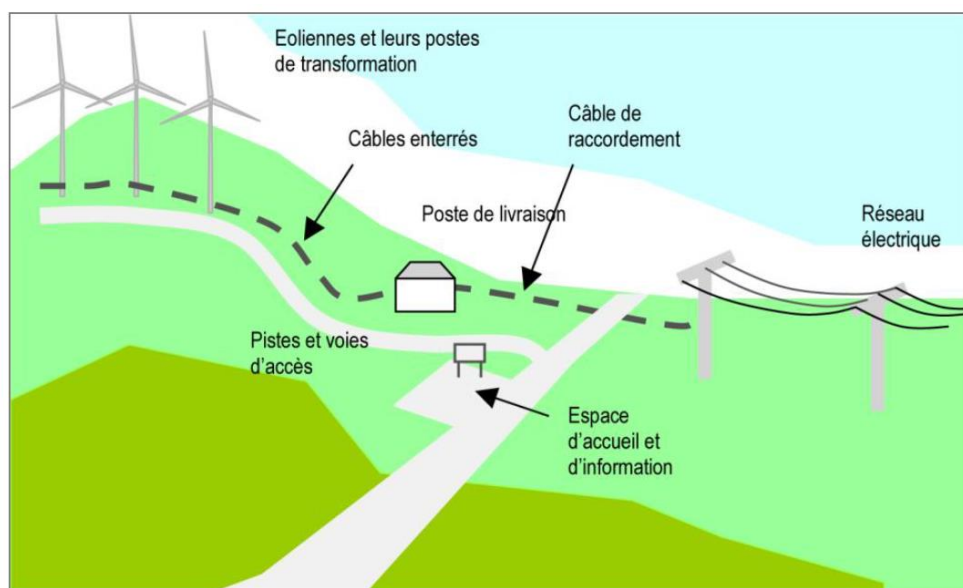
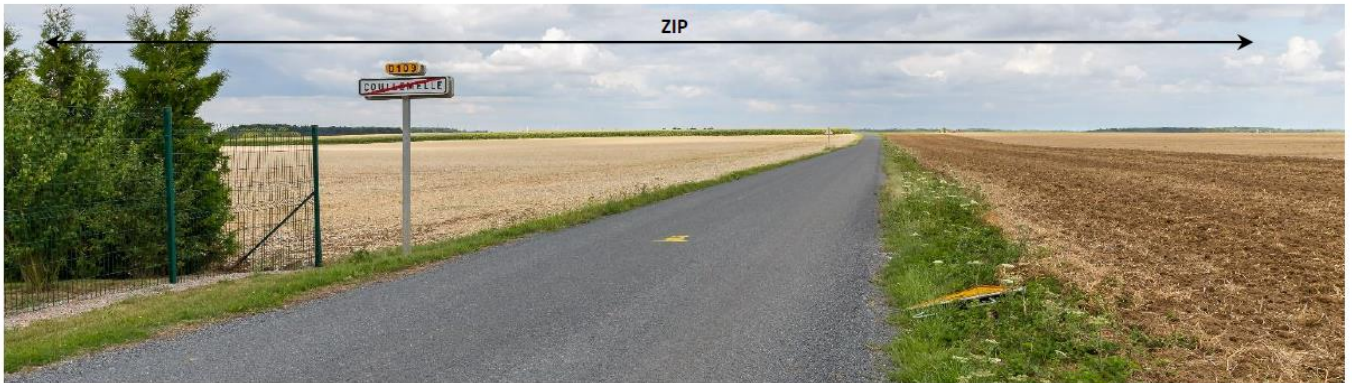


Schéma électrique d'un parc éolien

Le site d'accueil des 10 éoliennes se situe sur un large plateau agricole au relief légèrement ondulé. La principale occupation du sol est agricole, avec de grandes parcelles de céréales

mais également quelques prairies et friches. De nombreux chemins agricoles, utilisés essentiellement pour l'exploitation agricole, permettent d'accéder à l'ensemble des parcelles du site. Les boisements sont ponctuels.

Les 10 éoliennes projetées seront intégralement implantées sur des parcelles de culture telles que présentées graphiquement ci-dessous.



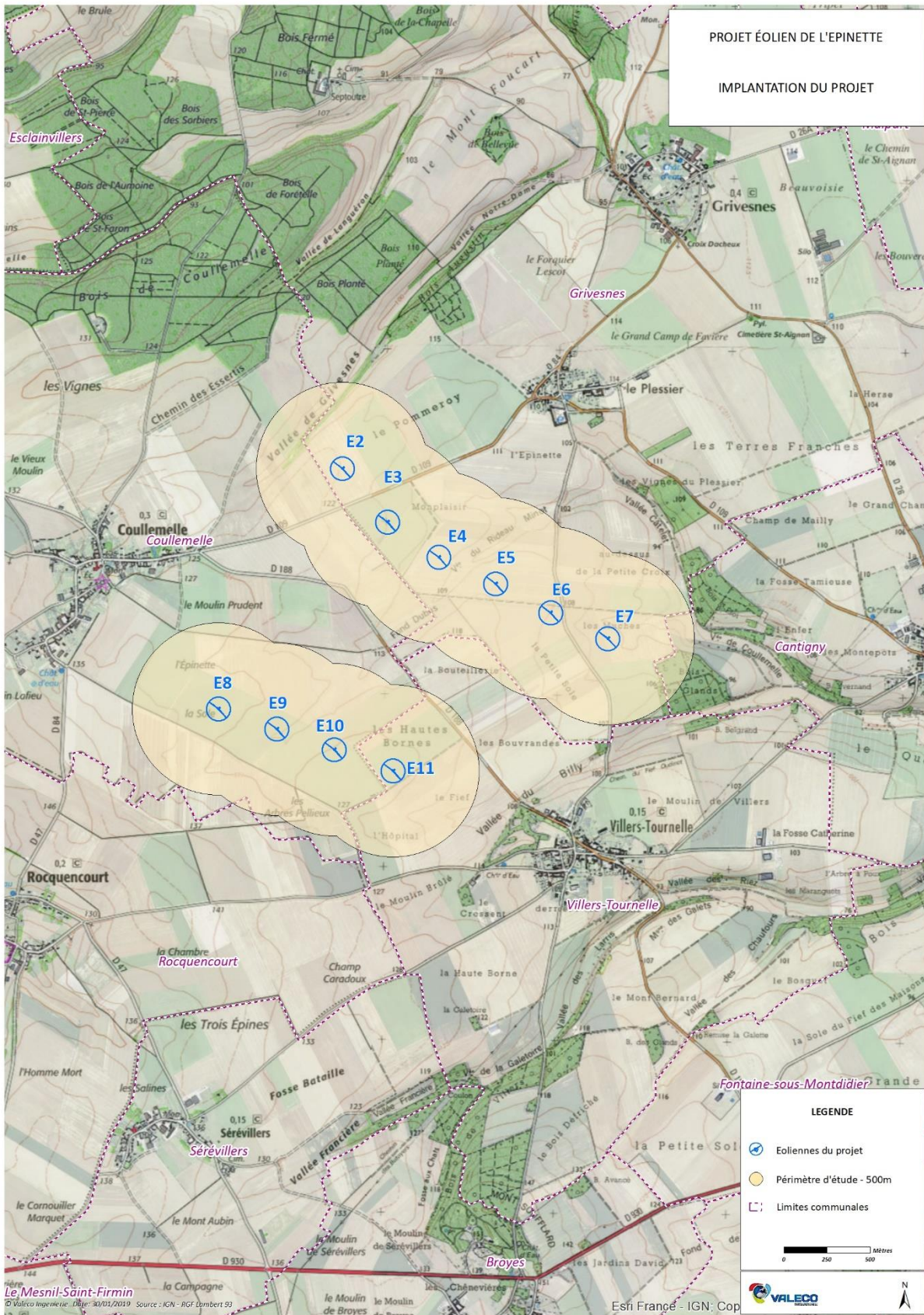
Photographie 20. La sortie est de Coullemelle, entièrement dégagée en direction du projet



Photographie 23. Sortie du hameau Le Plessier et vue sur la zone d'implantation

Illustration des terrains d'accueil des éoliennes

Le site sera facilement accessible depuis les routes départementales D109, D84 et D188 et par l'utilisation des chemins agricoles déjà existants sur 6630m. En complément, afin d'accéder aux éoliennes non situées en bordure de champs, un linéaire de pistes de 2100m complémentaire sera créé.



2. ATTESTATION DE CONFORMITE AUX DOCUMENTS D'URBANISME ET DE MAITRISE FONCIERE

ATTESTATION DE CONFORMITE A L'URBANISME

Je soussigné Monsieur Sébastien APPY, Gérant de la Société PARC ÉOLIEN DE L'ÉPINETTE, société à responsabilité limitée au capital de 500€ ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart, identifiée sous le numéro SIREN 828 251 371 R.C.S MONTPELLIER,

ATTESTE que le parc éolien de l'ÉPINETTE est compatible aux règles d'urbanisme des communes de Coullemelle, Grivesnes et Villers-Tournelle.

Le projet est compatible à Coullemelle et Villers-Tournelle qui, ne disposant pas de document d'urbanisme, se voient délivrer les autorisations d'occupation du sol dans le respect du Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui s'applique sur leur territoire. La commune de Grivesnes dispose quant à elle d'une carte communale. Aucune construction ni zone constructible n'est présente dans le périmètre de 500 m autour des éoliennes.

Le projet est en accord avec les documents d'urbanisme des communes.
L'implantation des éoliennes est donc conforme à ce règlement.

Le projet de parc éolien est donc compatible avec les règles d'urbanisme en vigueur sur le territoire des communes de Coullemelle, Grivesnes et Villers-Tournelle.

Fait pour valoir ce que de droit,

Fait à Montpellier le 25/10/2019

Sébastien APPY
Gérant



ATTESTATION DE MAITRISE FONCIERE

Je soussigné Monsieur Sébastien Appy, Gérant de la Société Parc éolien de l'Épinette, société par Actions Simplifiée au capital de 500€ ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart, identifiée sous le numéro SIREN 828 251 371 RCS MONTPELLIER,

ATTESTE être titulaire de promesses de baux emphytéotiques sur les parcelles suivantes :

Section	N° parcelle	Surface totale (m²)	Propriétaire	Ouvrages projetés
ZI	0016	26903	Famille DUSAUSOY	Survol + bout de plateforme E1
ZI	0017	76250	Sabine SAILLY	Eolienne E1 + piste + plateforme
X	0057	222600	Hélène CIUPKA	Eolienne E8 et E9 + plateformes + pistes
X	0058	222600	Famille LE COUTEULX	Eolienne E10 + piste + bout de plateforme E9 + survol E9
ZL	0025	42634	Mme, Mr VANDEPUTTE	Poste de livraison
T	0099	733298	Famille DUBOIS	E2 + plateforme + piste
ZM	0046	38260	Nicolas LAVOINE	Survol E3 + piste
ZM	0014	76500	Nicolas LAVOINE	E3 + plateforme + piste
ZM	0021	275135	Famille DUBOIS	E4 + E5 + plateforme + piste + survol E6
ZM	0027	110195	Nicole POINSIGNON	E6 + plateforme + piste
ZL	0021	57434	Joel DEFREYNE	Poste de livraison + survol E7
ZL	0020	43590	Bernard DUMORTIER	E7 + plateforme + piste
ZI	0002	25420	Alain LOYER	Survol E11
ZI	0003	73490	Alain LOYER	E11 + plateforme + piste

En vertu desquelles les propriétaires promettent de nous louer à bail emphytéotique les parcelles pour une durée minimum de 35 années à compter de la mise en service du parc éolien

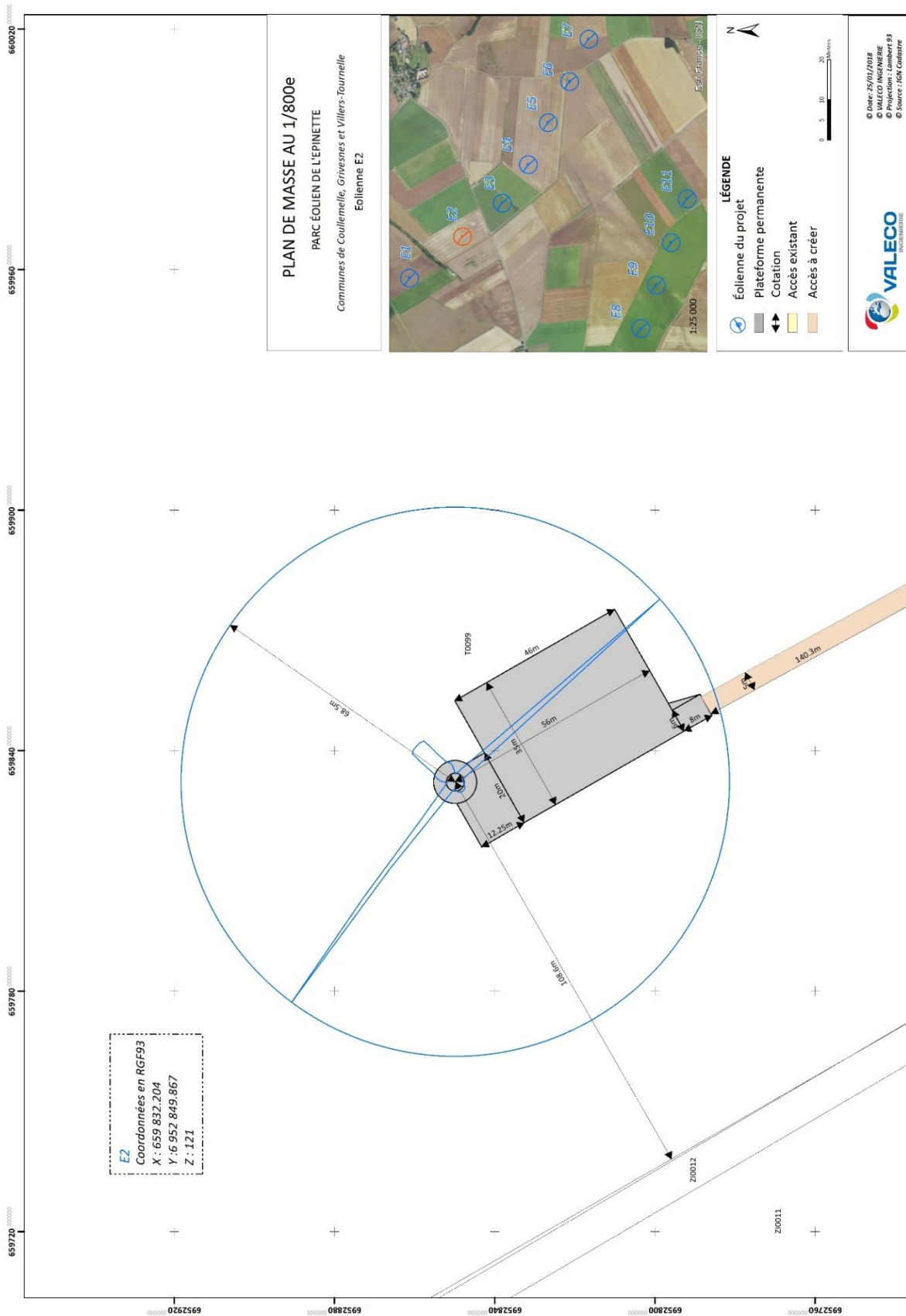
Et à ce titre, être dûment habilité par les propriétaires à déposer toutes demandes d'autorisations administratives concernant le projet de parc éolien et plus généralement mener toutes les études nécessaires au développement du projet de parc éolien sur lesdites parcelles.

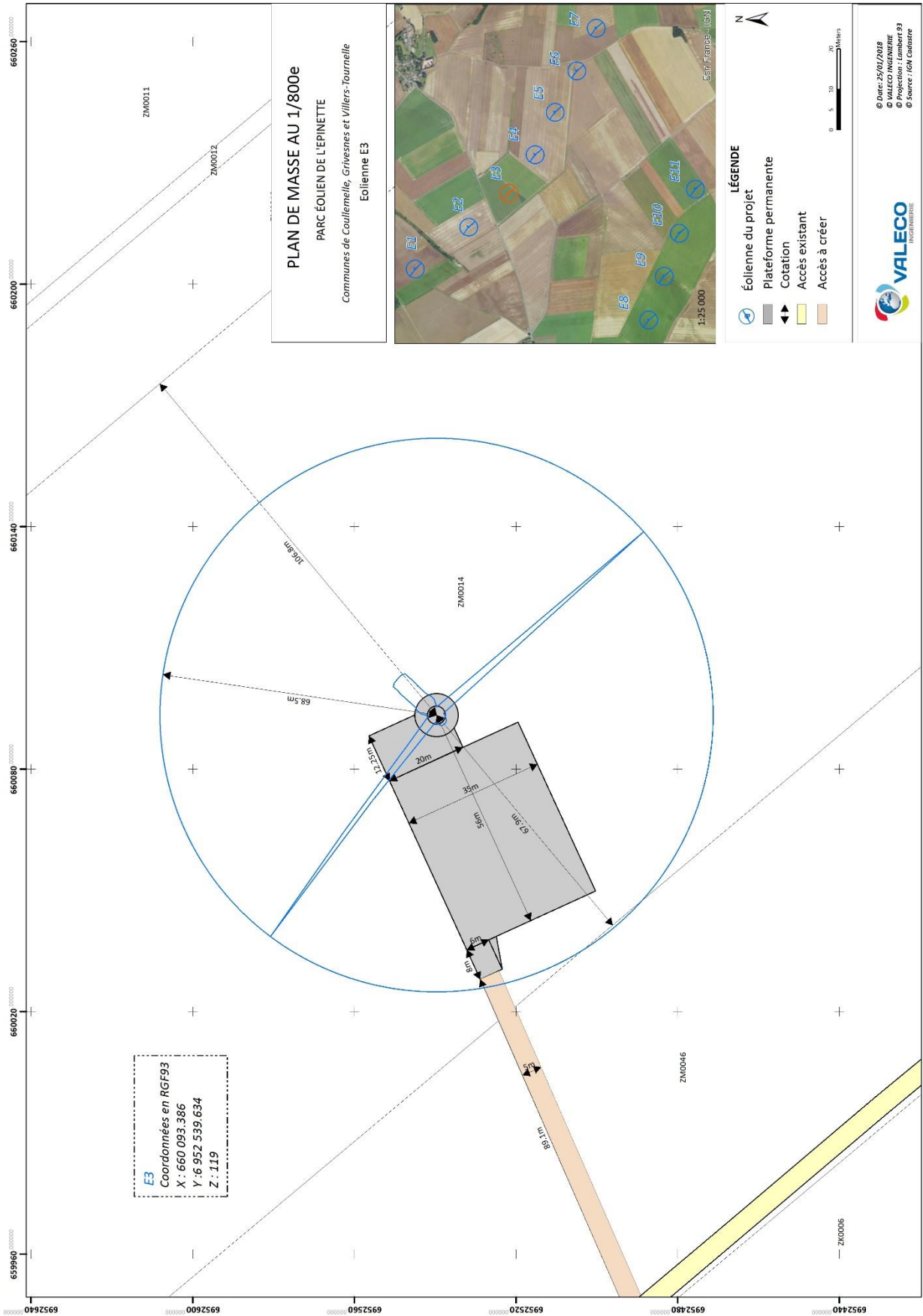
Fait pour valoir ce que de droit,

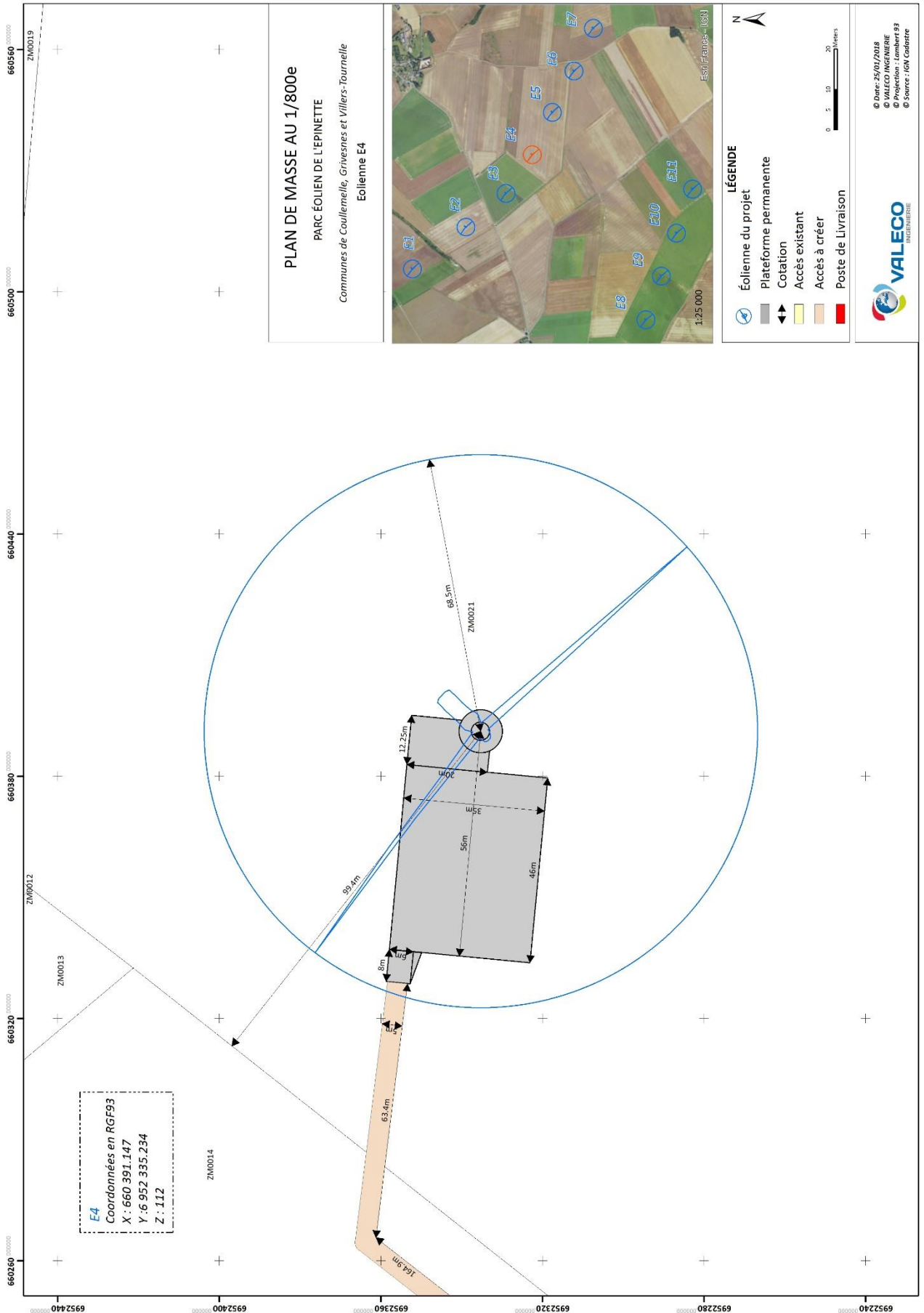
Fait à Montpellier le 25/10/2019

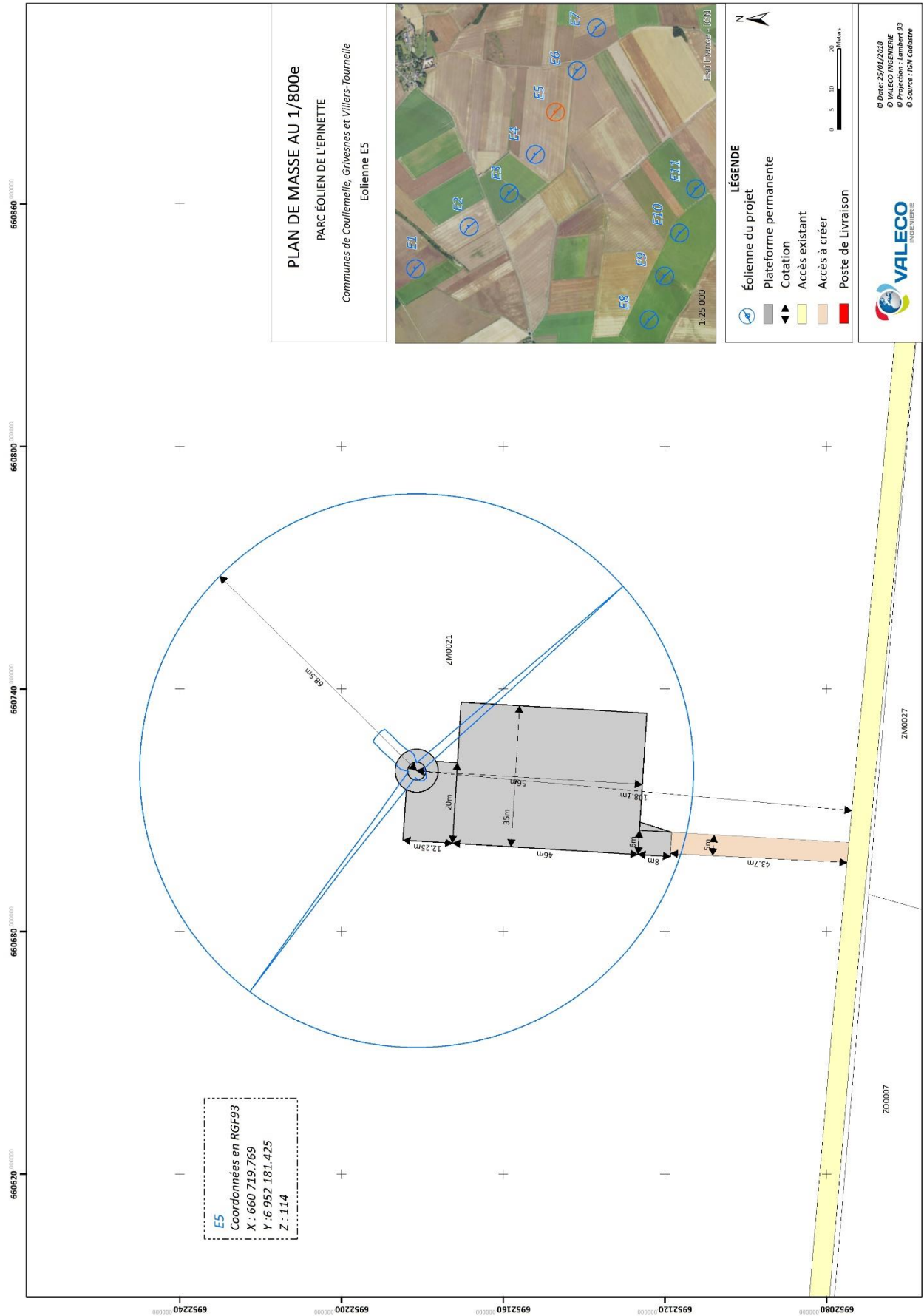


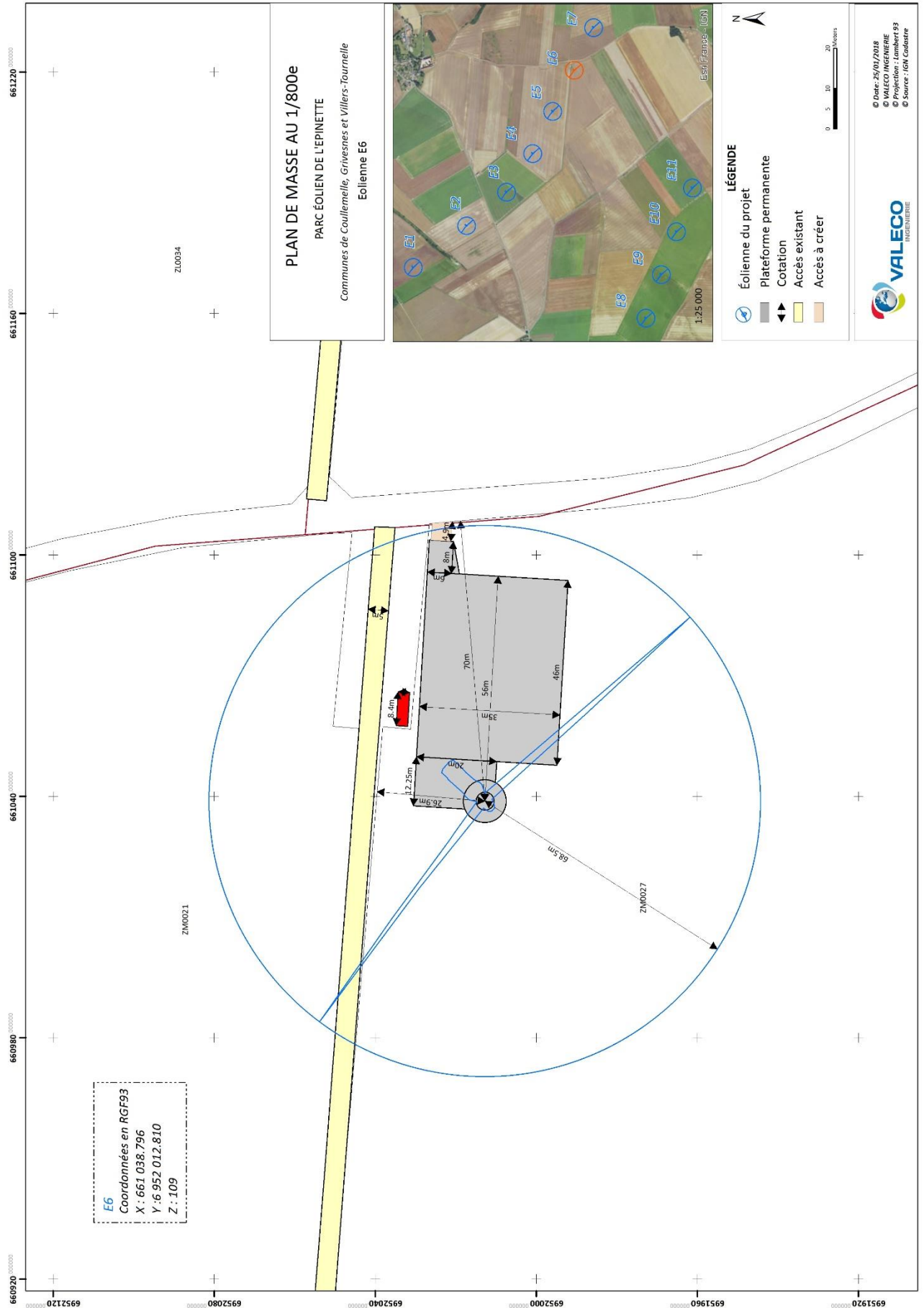
3. PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTION

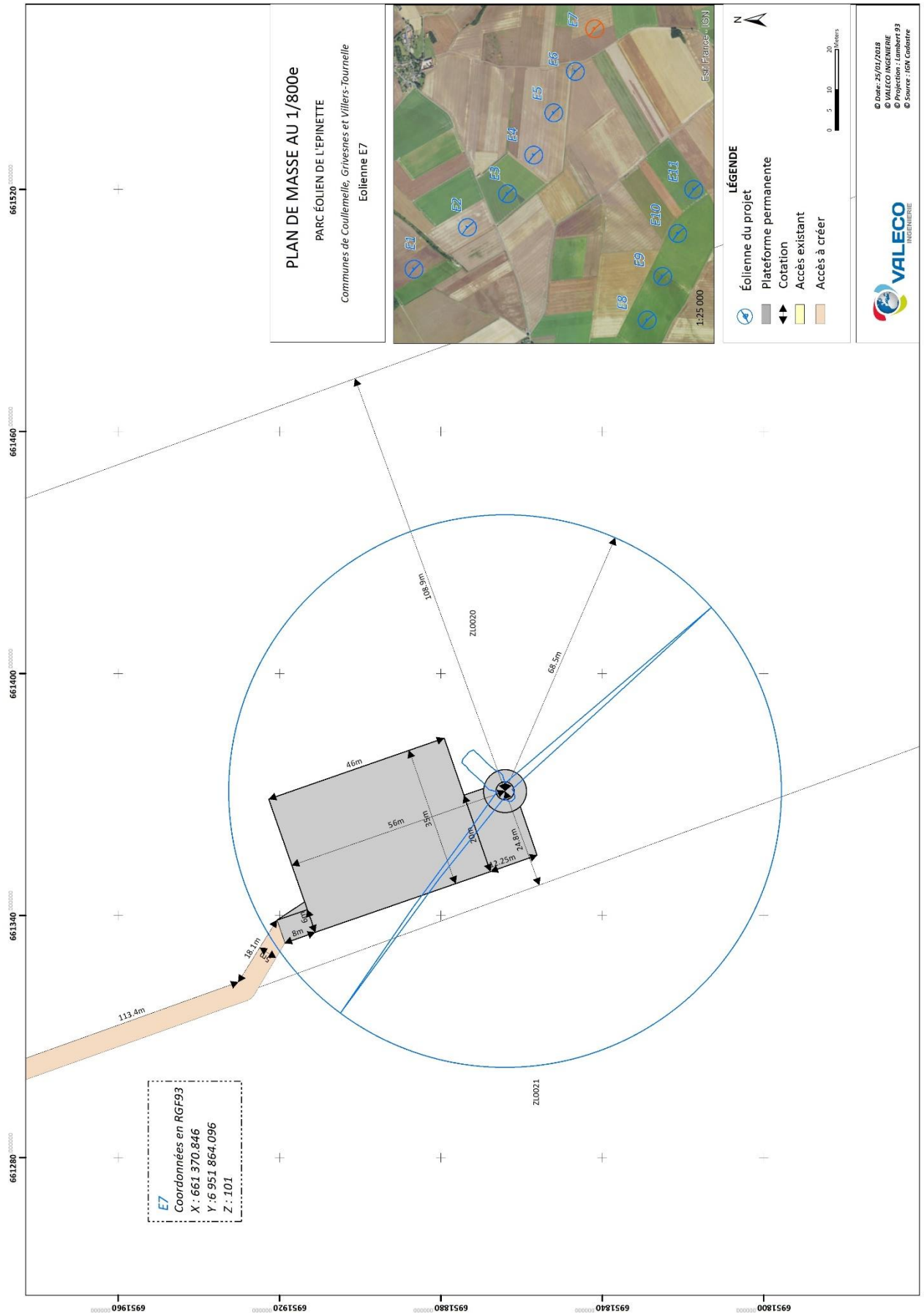


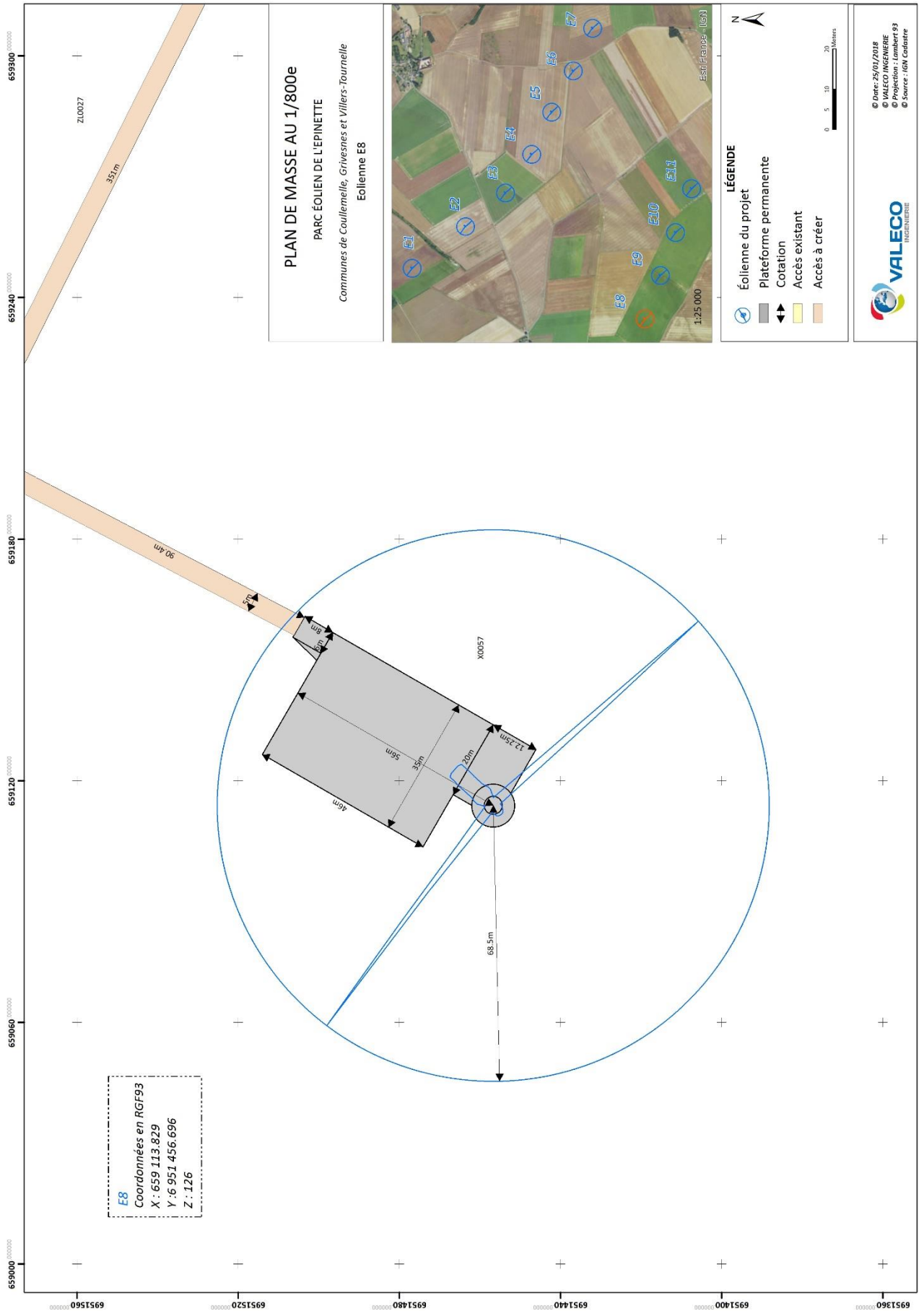






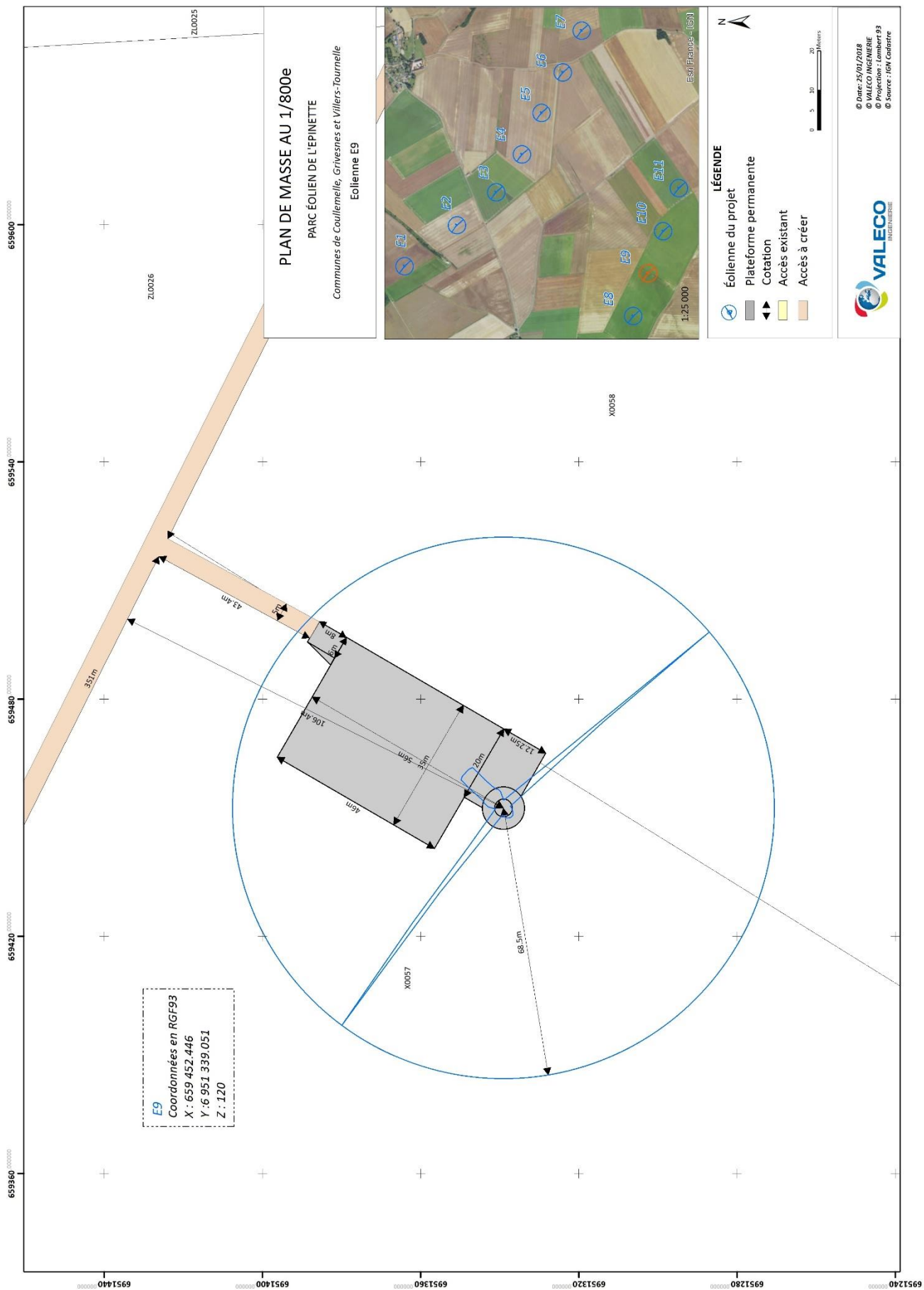


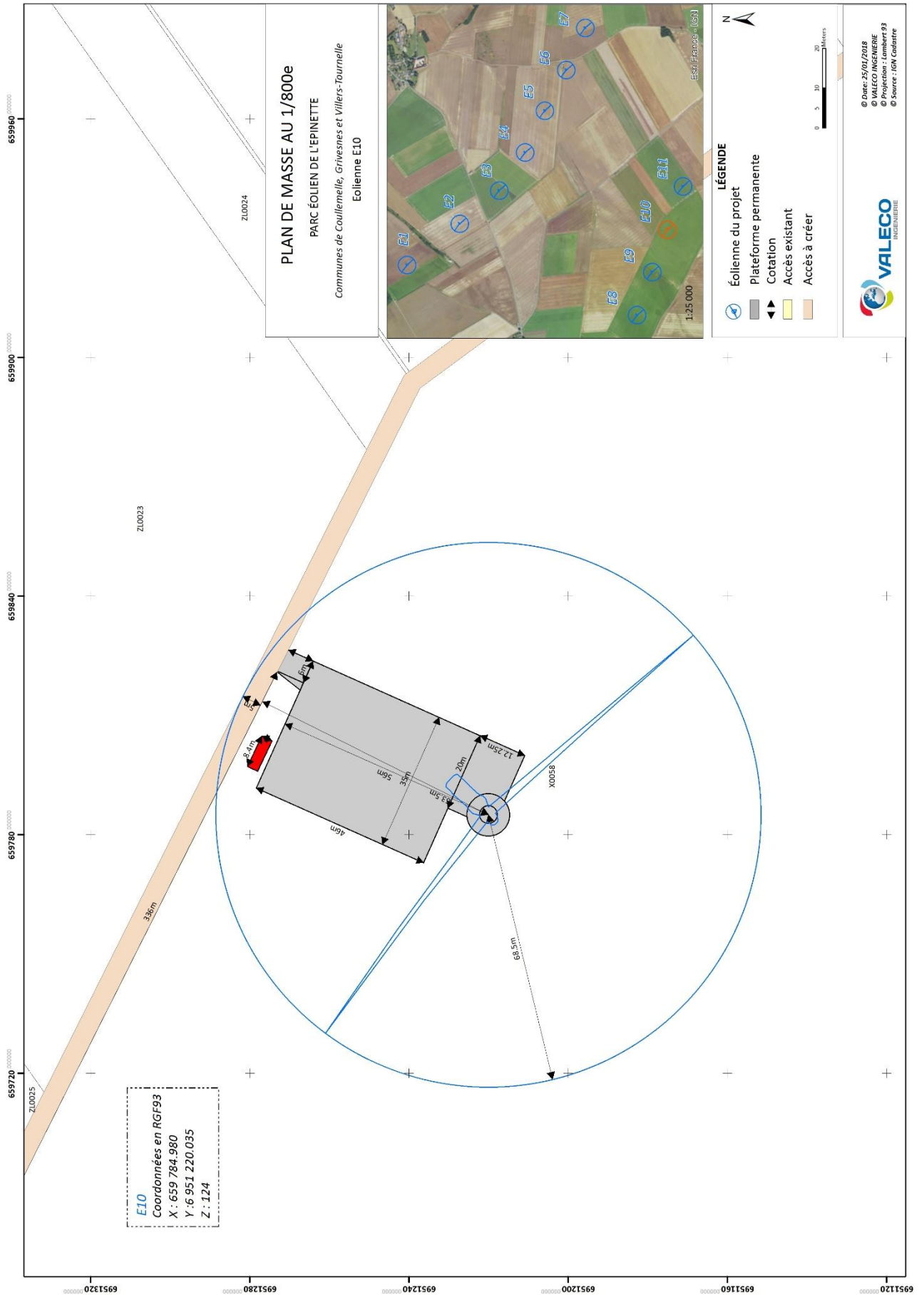


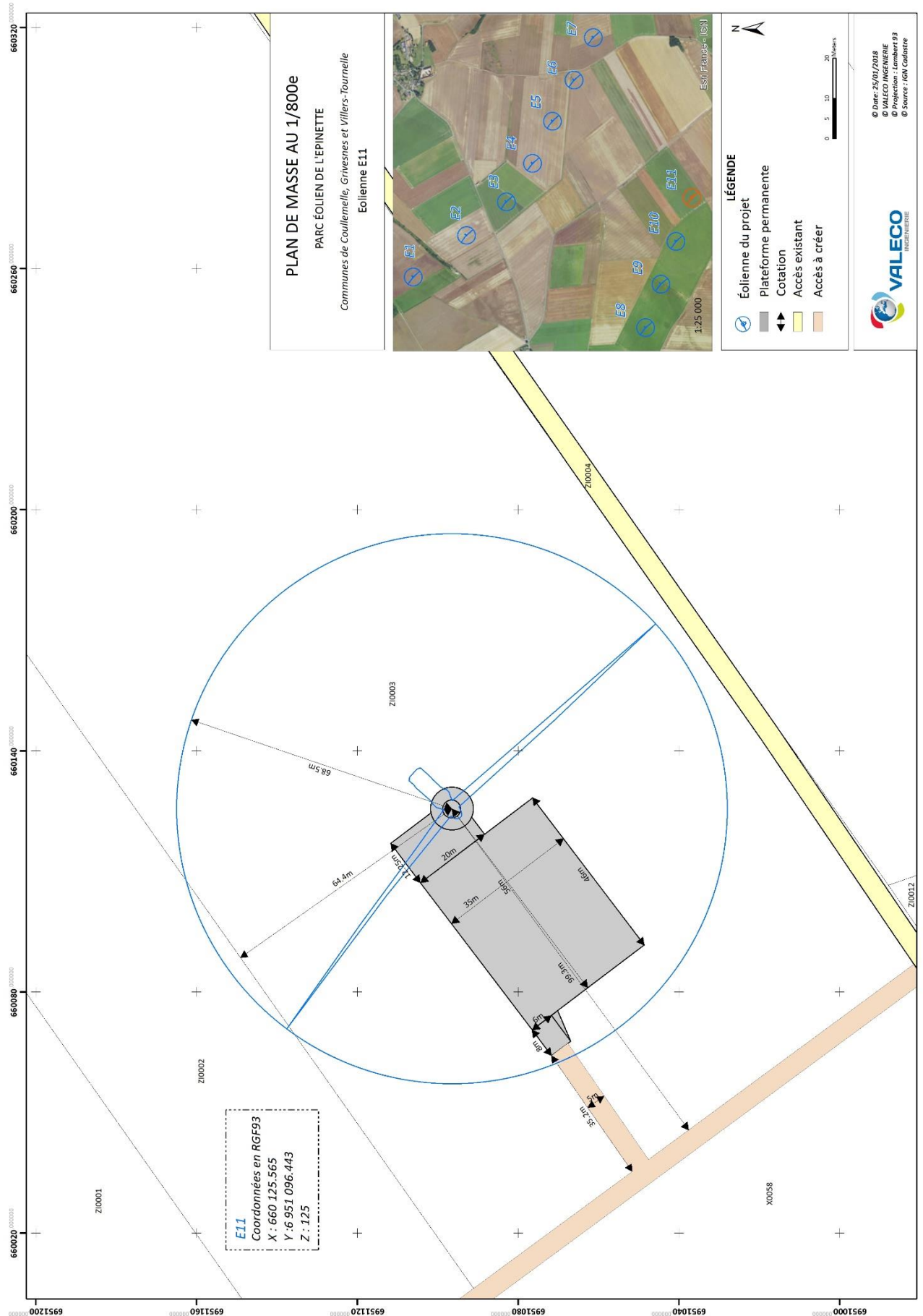


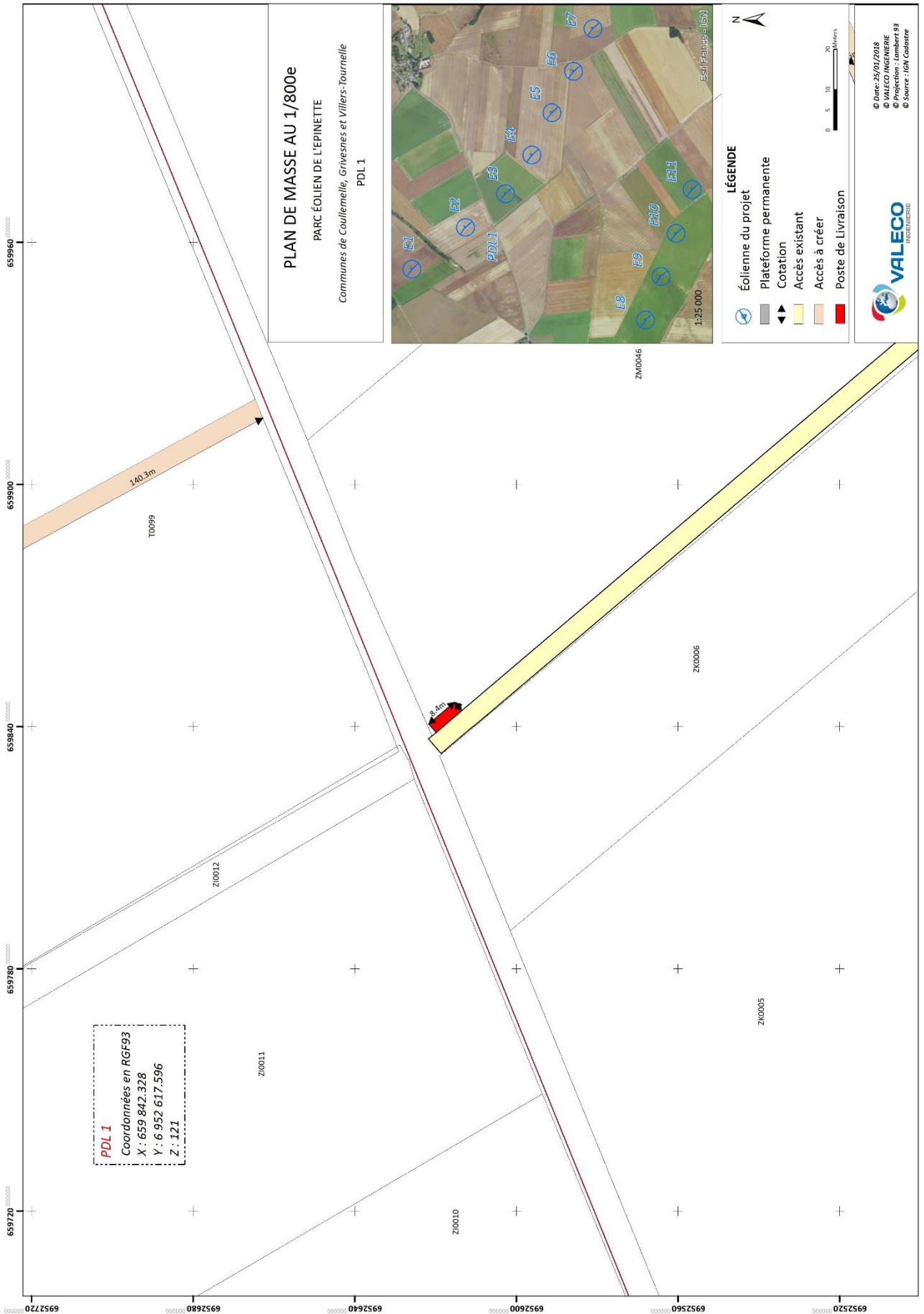
© Date: 26/01/2019
 © Valeco-IGS/VALECO
 © Projection: Lambert 93
 © Source: IGN Cadastre

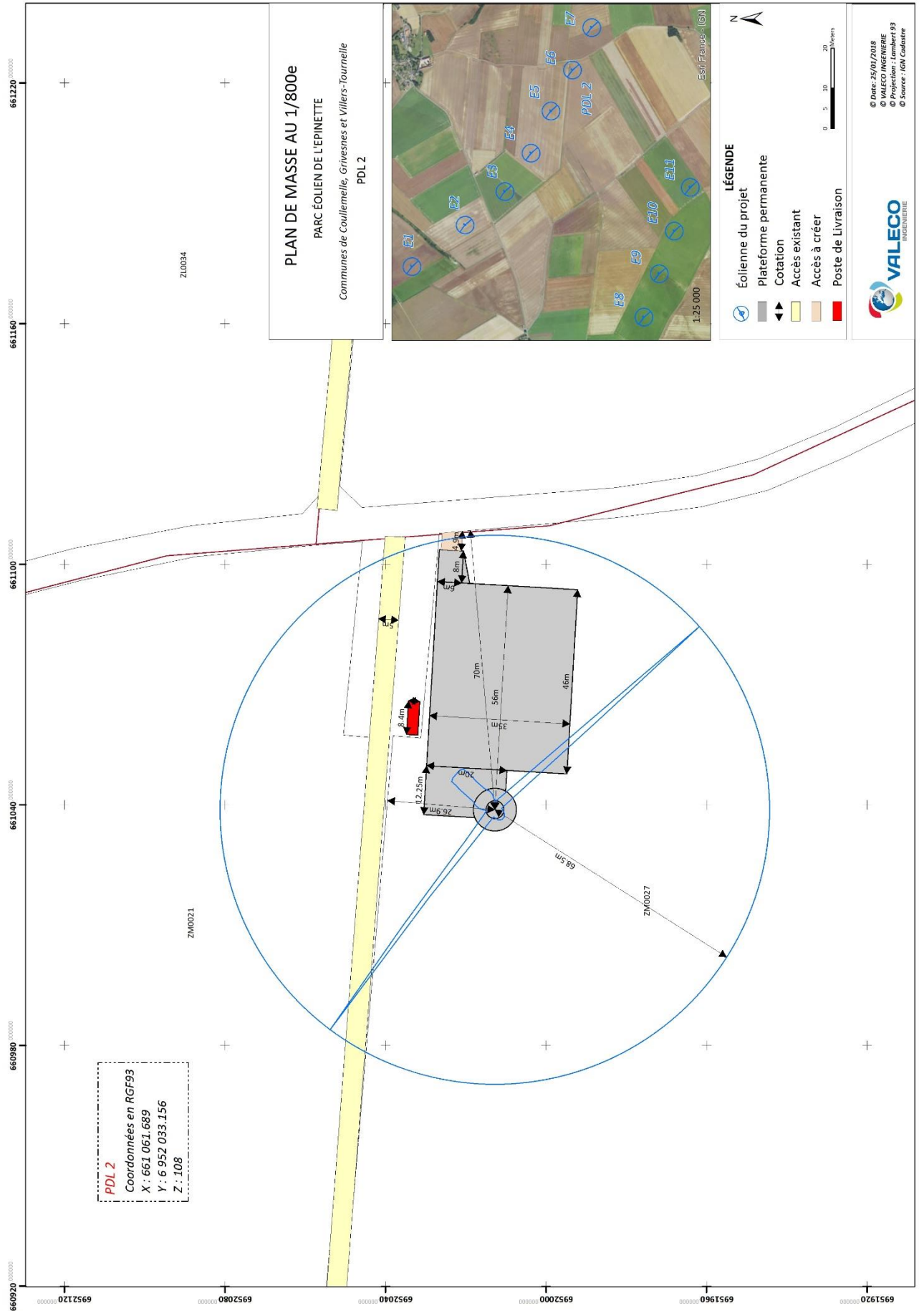


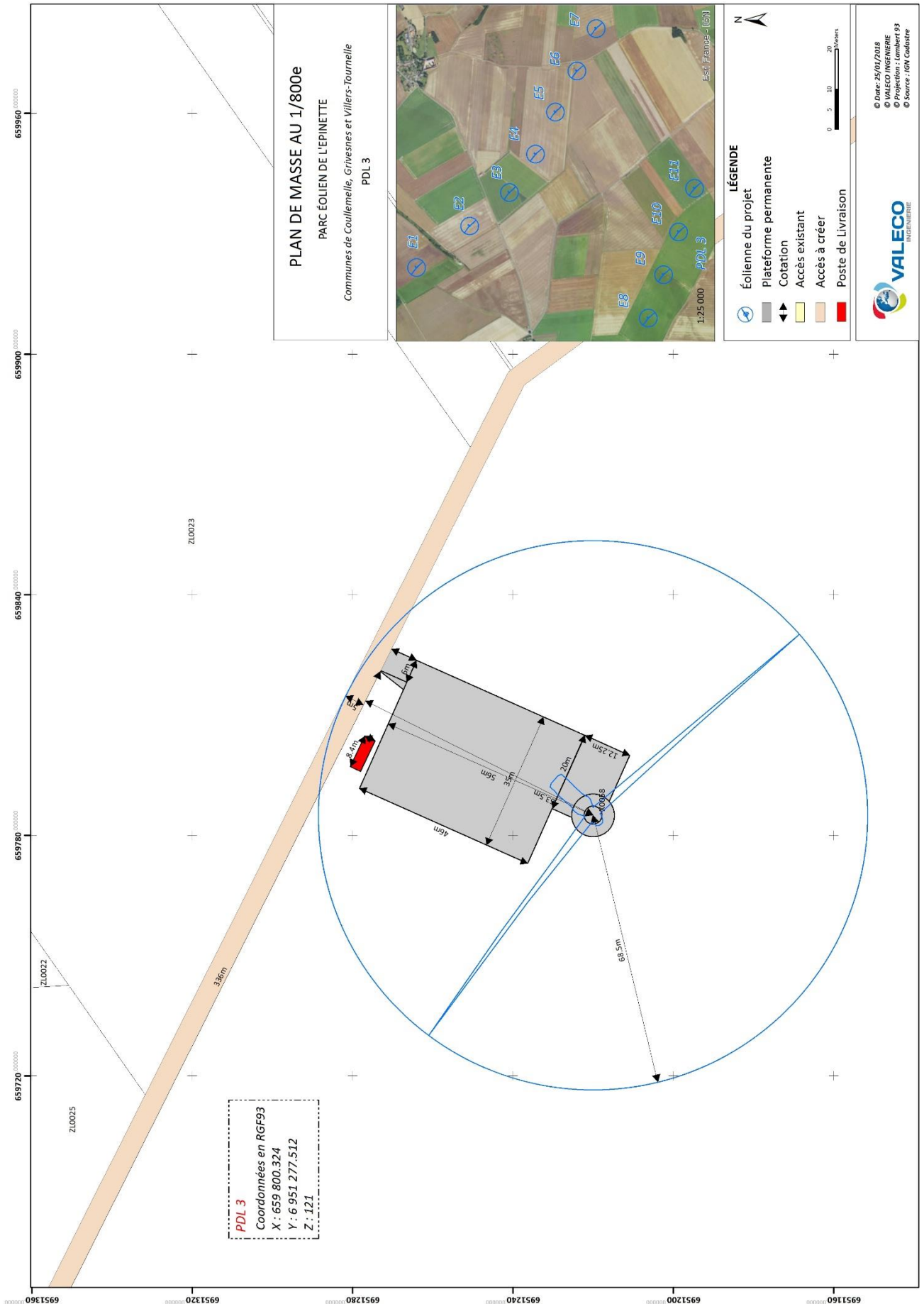






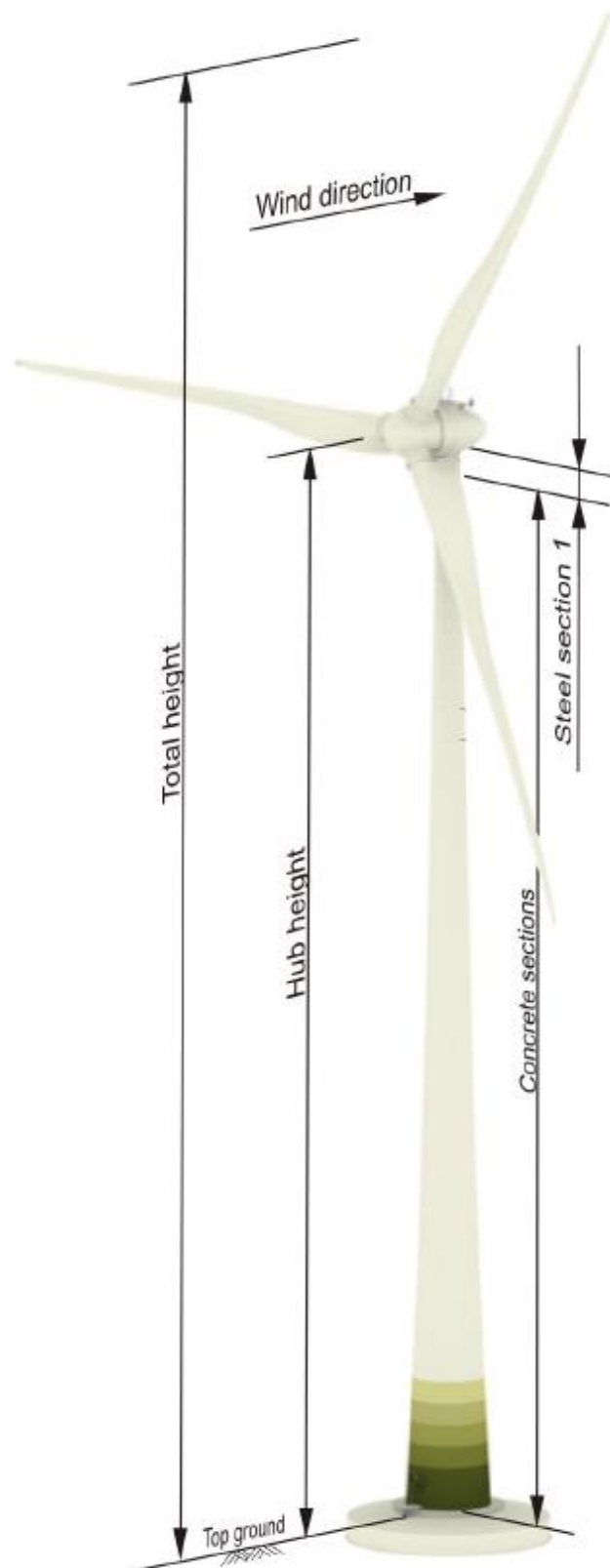






4. PLAN DES FACADES ET DES TOITURES

Plan des façades des éoliennes



- **Le mât de l'éolienne**

Il s'agit d'une tour tubulaire conique fixée sur le socle. Son emprise au sol réduite permet le retour à la vocation initiale des terrains et une reprise de la végétation sur le remblai au-dessus du socle.

Hauteur : 110 à 114m

Couleur : blanc cassé (réglementaire)

- **Le rotor**

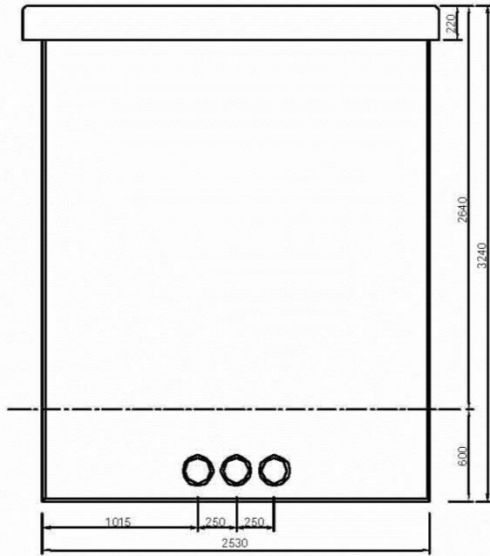
Les éoliennes sont équipées d'un rotor tripale à pas variable. Son rôle est de « capter » l'énergie mécanique du vent et de la transmettre à la génératrice par son mouvement de rotation.

Nombre de pales : 3

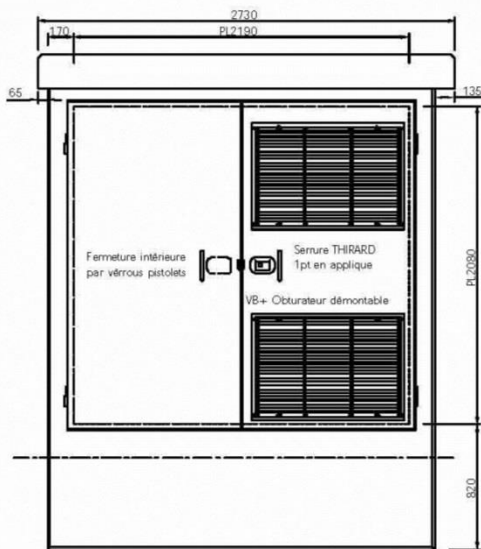
Diamètre : 131 à 137 m

Couleur : blanc cassé (réglementaire)

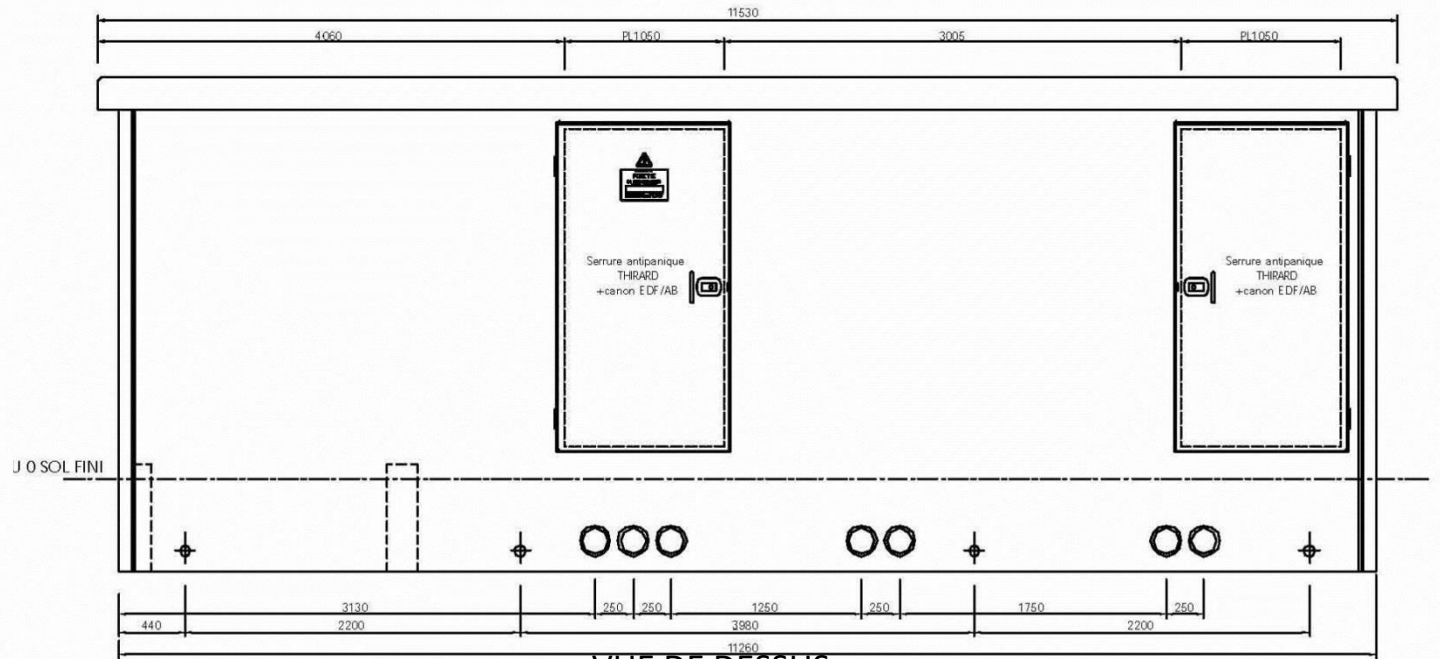
COTE DROIT



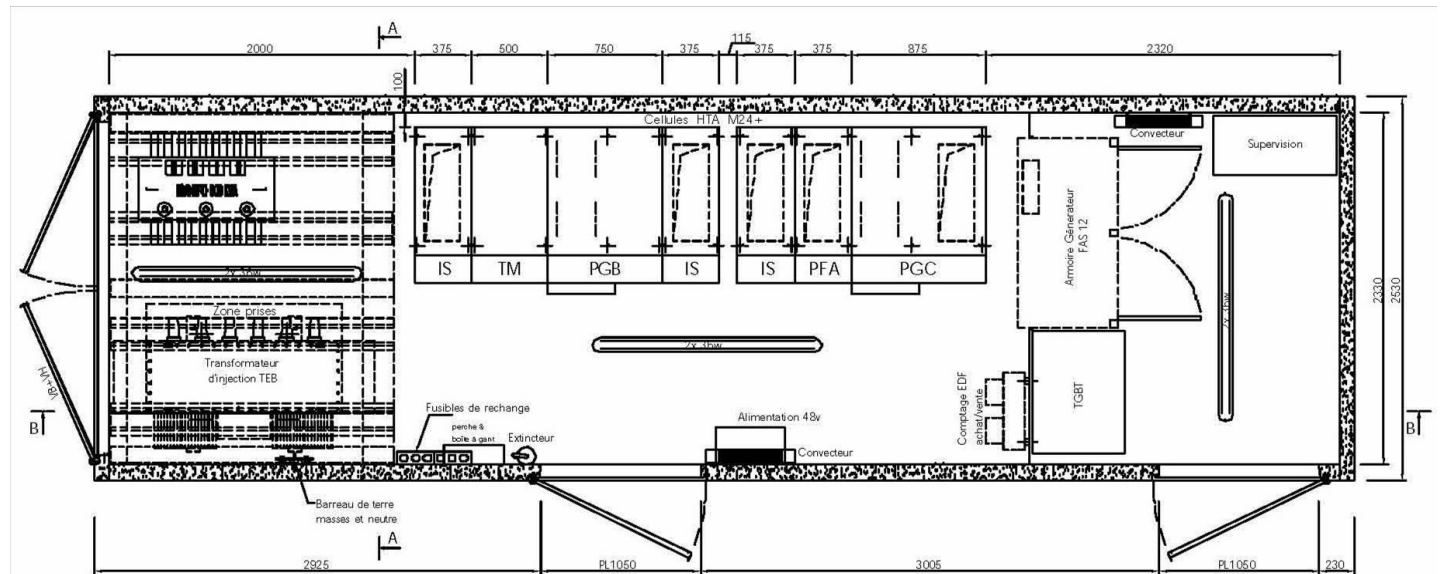
COTE GAUCHE



FACE AVANT



VUE DE DESSUS



5. PLAN EN COUPE

Le plan en coupe précisant l'implantation des constructions par rapport au profil du terrain est fourni ci-après.

La coupe A-A' réalisée permet de voir le profil des éoliennes E2 et E3, ainsi que le poste de livraison

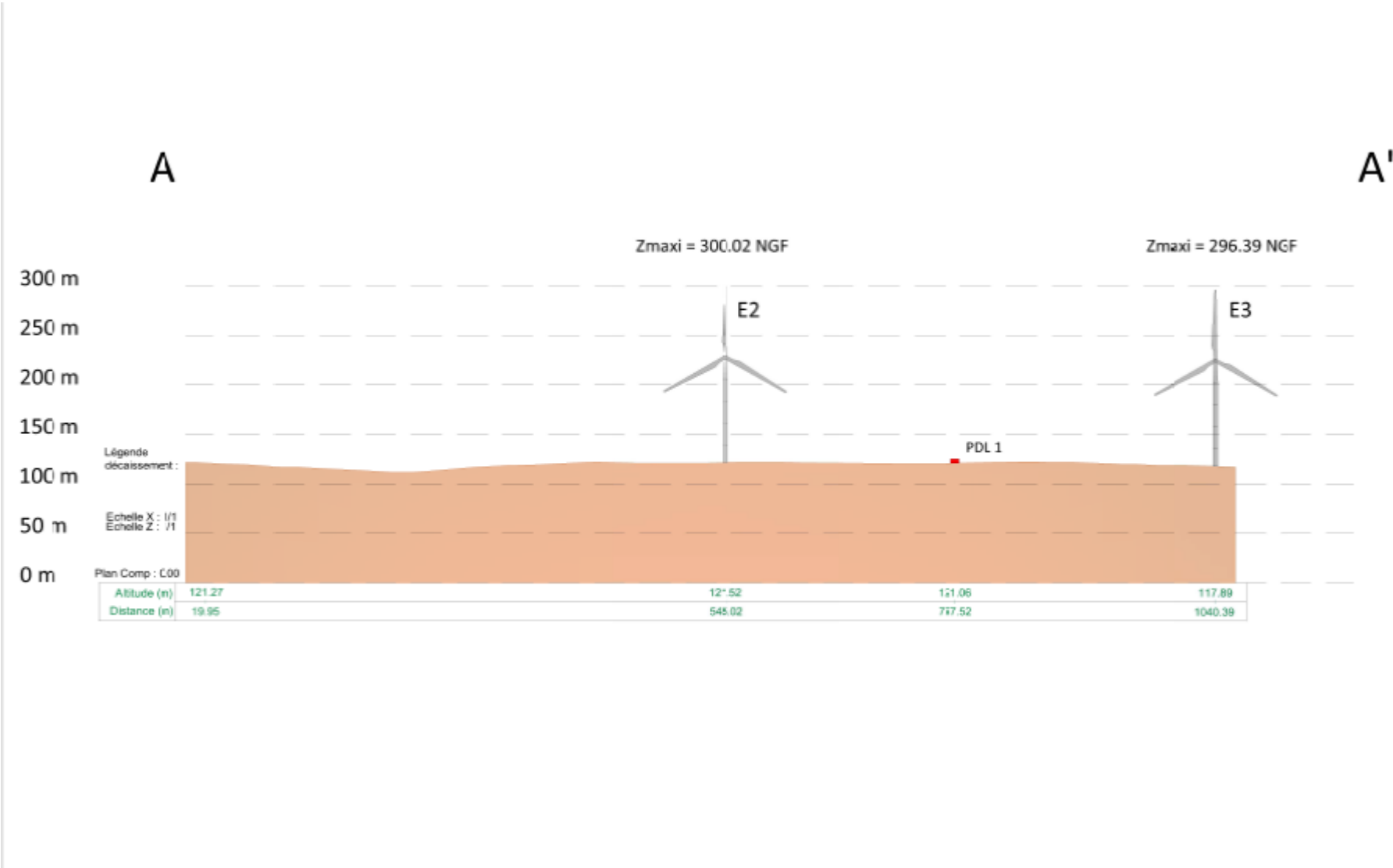
La coupe B-B' permet de voir le profil des éoliennes E4 à E7, ainsi que le poste de livraison

La coupe C-C' permet de voir le profil des éoliennes E8 à E11, ainsi que le poste de livraison

Le tableau ci-dessous détaille les altitudes au sol et sommitales de chaque éolienne ainsi que des postes de livraison.

A noter qu'aucune modification de la topographie locale ne sera réalisée.

Eolienne	Altitude au sol (m)	Altitude sommitale (m)
E2	121	300
E3	117	297
E4	112	292
E5	114	294
E6	110	290
E7	101	281
E8	126	306
E9	120	300
E10	125	305
E11	122	302
Poste de livraison 1	121	124
Poste de livraison 2	108	111
Poste de livraison 3	123	126



B

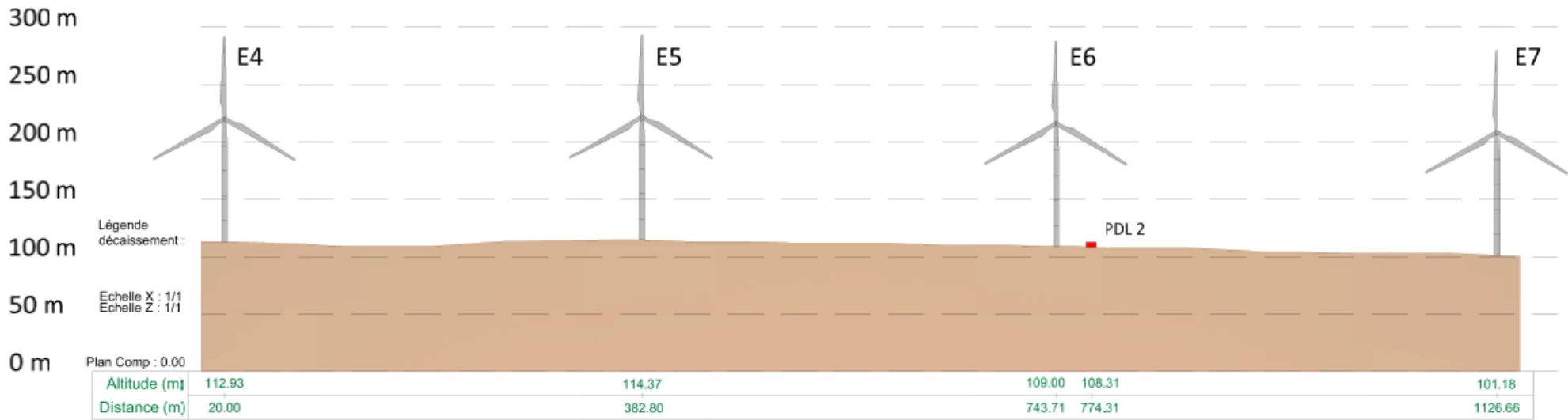
B'

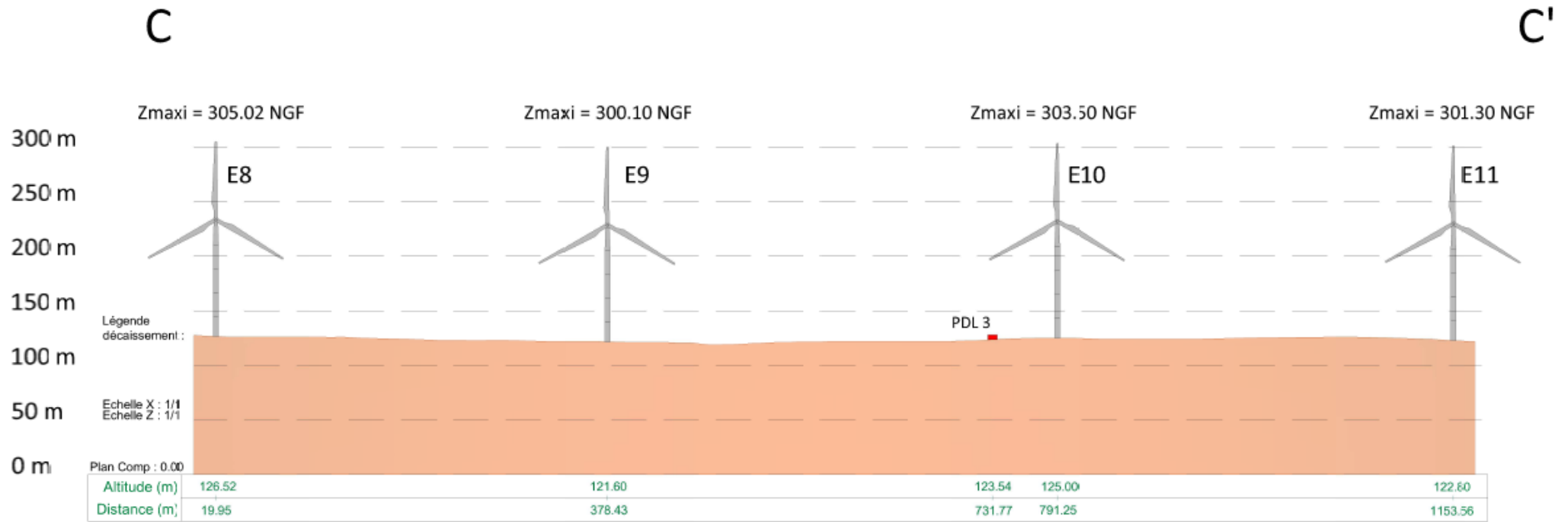
Zmaxi = 291.43 NGF

Zmaxi = 292.87 NGF

Zmaxi = 287.5 NGF

Zmaxi = 279.68 NGF



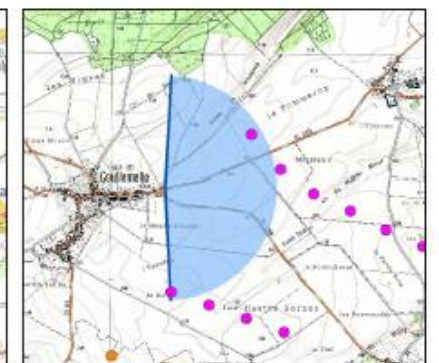


6. DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D'APPRECIER L'INSERTION DU PROJET

ETAT INITIAL

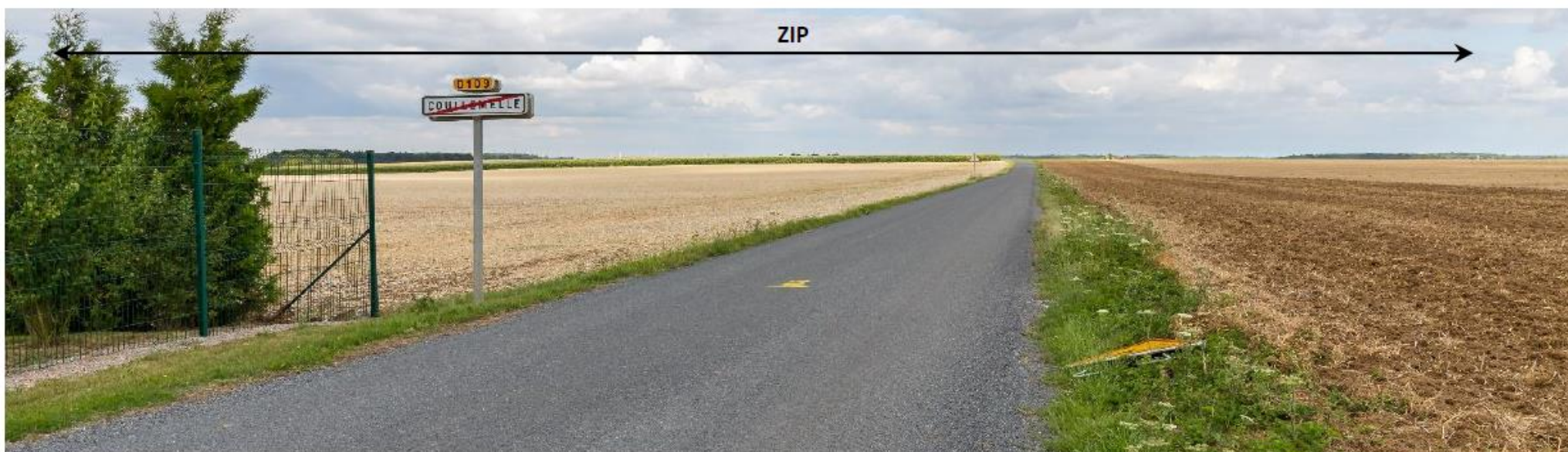


PROJET



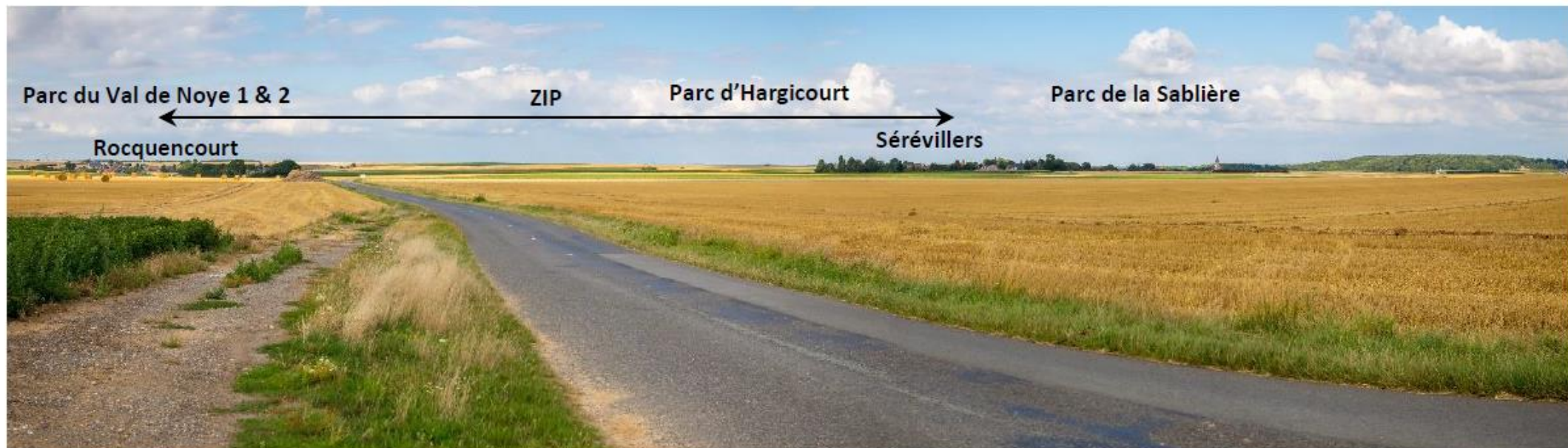
7. PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT

7.1. PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE



Photographie 20. La sortie est de Coullemelle, entièrement dégagée en direction du projet

7.2. PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS SON ENVIRONNEMENT LOINTAIN



Photographie 32. Panorama depuis le Mesnil-Saint-Firmin